

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 janvier 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, par téléconférence, sous la présidence de David MINERVA, Maire.

**Présents ou représentés** : Mme BILLIERES Marlène, Mme BOUSSUGE Claire, M. DA SILVA Fernand, M. DIJOLS Lionel, Mme FOUET Françoise, Mme GALTIER Mireille, Mme LABRUNIE Audrey, M. LATIEULE Jean-Claude, M. David MEYNADIER, Mme MIGNOT Monique, M. MINERVA David, Mme PERNODAT Viviane, M. PUEL Jean-Louis, Mme RIGAL Françoise, Mme ROUS Florence, Mme SIGAUD-VAYSSETTES Christine, M. SOLINHAC Loïc, M. TERRAL Sébastien, M. VALENTIN Olivier, M. Pierre VERNHES, Mme VEZINET Béatrice, M. VIDAL Jean-François.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Olivier VALENTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

\*\*\*

Avant de débiter la séance, Madame Mathilde GUYOT, cheffe de projet « Petites Villes de Demain » présente les différents points abordés lors de la dernière réunion de travail sur la thématique de l'Habitat. Elle évoque les chiffres et les actions qui sont menées en matière d'habitat et les besoins actuels de la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer que le manque de logements est une problématique assez récente pour la commune, en raison de son attractivité croissante. Il rappelle qu'il est nécessaire d'offrir un panel de solutions variées comme la mise en vente de terrains constructibles ou la rénovation des logements anciens pour répondre à un maximum de demandes. En ce qui concerne la réhabilitation des logements en centre-ville, il signale que des immeubles sont actuellement repris, malgré des difficultés avec les services instructeurs sur les permis de construire et qu'il est important de préserver un tissu commercial en rez-de-chaussée sur certains secteurs.

Monsieur Jean-François VIDAL rappelle que le nouveau PLUi va imposer de nouvelles contraintes et qu'il risque de limiter l'étendue des terrains à bâtir, d'où la nécessité de travailler aussi sur la rénovation des bâtiments anciens.

Madame Christine SIGAUD-VAYSSETTES interpelle sur le peu de dossiers déposés par les Laissagais sur les aides à l'habitat de la communauté de communes par rapport aux autres communes du territoire et se demande comment inciter les propriétaires à faire des demandes. Une nouvelle campagne de communication serait à envisager.

Madame GUYOT informe des prochaines étapes sur cette thématique :

- Tout d'abord mobiliser des élus pour travailler sur la vacance de logements, avec la création d'un groupe de travail ;
- Puis une réunion sur l'offre et la demande en matière d'habitat sera organisée avec les agences immobilières du territoire, les notaires et les bailleurs sociaux.

\*\*\*

Monsieur le Maire,

Propose au conseil municipal qui l'accepte, de porter à l'ordre du jour les délibérations suivantes qui n'y figuraient pas :

- **Adoption d'une décision budgétaire modificative au budget annexe Photovoltaïque 2021**
- **Adoption d'une décision budgétaire modificative au budget annexe Assainissement 2021**

Et demande le retrait de la délibération relative à l'ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement.

**Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

Le Procès-verbal de la séance du 16 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Décision du Maire n° 1**

**OBJET : Acceptation d'un don de l'association du Marché aux Bestiaux**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, Vu la délibération n° 2020/041 du 25 mai 2020, accordant au maire le bénéfice de certaines délégations prévues à l'article L 2111.22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, et notamment l'autorisant à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Considérant que l'association du Marché aux Bestiaux souhaite consentir un don de 407.44 euros à la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise afin de participer financièrement aux frais d'affranchissement supportés par la collectivité.

Décide

Article 1 : D'accepter le versement par l'association du Marché aux Bestiaux d'une somme de 407.44 €.

**Projet de délibération n° 2022/001**

**Convention-cadre et contrat pour la création d'un service d'accompagnement complémentaire dans le cadre des programmes Petites Villes de demain et Bourg-Centre entre les communes de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE, VILLECOMTAL, ENTRAYGUES SUR TRUYERE et le PETR DU HAUT ROUERGUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-056 en date du 27 mai 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain,

Vu la délibération n°2021-04/005 du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Haut Rouergue (PETR) portant sur le projet de convention cadre et contrat de prestation de service dans le cadre de Petites Villes de Demain,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le mois de septembre 2021, le PETR du Haut Rouergue accompagne les communes de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE, VILLECOMTAL et ENTRAYGUES SUR TRUYERE avec la mise à disposition de Madame Laura DEVEZE dans le cadre de la mise en œuvre des programmes Petites Villes de Demain et Bourg-Centre Occitanie. A ce titre, une convention cadre et un contrat de prestation sont nécessaires pour définir les différentes modalités d'exécution.

Après lecture des différents documents,

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention cadre de prestation de service et son contrat annexé entre le PETR du Haut Rouergue et les trois communes de de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE, VILLECOMTAL et ENTRAYGUES SUR TRUYERE.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

.....  
**Projet de délibération n° 2022/002**

**Objet : Adoption d'une décision budgétaire modificative au budget principal**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
 Vu le budget le budget primitif 2021 du budget principal,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	2041583	Autres groupements – Projets d'infrastructures d'intérêt national	25 000 €
Dépenses	21534	Réseaux d'électrification	- 25 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la décision modificative ci-dessus détaillée.

.....  
**Projet de délibération n° 2022/003**

**Objet : Adoption d'une décision budgétaire modificative au budget annexe Photovoltaïque 2021**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 41,  
 Vu le budget le budget primitif 2021 du budget annexe Photovoltaïque,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe Photovoltaïque de l'exercice 2021 :

<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	41 991 €
Dépenses	6156	Maintenance	- 1 491 €
Dépenses	61551	Matériel	- 40 500 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la décision modificative ci-dessus détaillée.

.....  
**Projet de délibération n° 2022/004**

**Objet : Adoption d'une décision budgétaire modificative au budget annexe Assainissement 2021**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,  
 Vu le budget le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe Assainissement de l'exercice 2021 :

<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	2151	Installations complexes spécialisées	43 266.02 €
Recettes	1318	Autres	43 266.02 €

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la décision modificative ci-dessus détaillée.

.....  
**Projet de délibération n° 2022-005**

<b>Objet : Reversement de l'excédent du budget annexe Photovoltaïque au budget Général</b>
--

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le résultat de clôture du budget annexe photovoltaïque fait apparaître un montant de 155 296.46 euros.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de reverser une partie du résultat anticipé du budget annexe photovoltaïque au budget général pour la somme de 155 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité,

Décide le reversement de l'excédent du budget annexe photovoltaïque du montant précité.

Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces y afférent.

.....  
**Projet de délibération n° 2022/006**

<b>Objet : Acquisition d'une bande de terrain parcelles cadastrées section B n° 2074 et n° 2076</b>
---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant la nécessité de procéder à la régulation foncière des emprises de la voirie communale au lieu-dit le Barthas à LAISSAC ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'achat des parcelles cadastrées section B n° 2074, d'une surface de 9 m<sup>2</sup> et section B n° 2076, d'une surface de 29 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Cédric NAVAJAS et Madame Astrid GINESTY, à titre gratuit, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

PRECISE

-qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie ;

-que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte resteront à sa charge, notamment les frais de géomètre et de rédaction d'acte.

AUTORISE

Le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte,

Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Ecoles : Madame Françoise RIGAL expose que de nombreuses absences dues au COVID 19 perturbent l'organisation de l'école que ce soit les absences du personnel enseignant, des ATSEM ou des enfants. La commune met tout en œuvre pour maintenir le service.

De plus, elle informe l'assemblée que dans ce contexte difficile la commune s'est entendue avec les fournisseurs de repas pour permettre aux familles d'annuler les repas cantine de leur(s) enfant(s) 48 heures avant. Cet effort réalisé par l'EHAPD Adrienne LUGANS et l'ITEP de Grèzes sera possible jusqu'aux vacances de février.

Elle fait également part que les travaux de l'école Charles De Gaulle ont débuté.

30 ans d'UNICOR : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une journée anniversaire pour les 30 ans d'UNICOR sera organisée à LAISSAC le vendredi 16 septembre 2022. Cette manifestation sera organisée sous la halle ovins. Environ 1500 salariés et clients d'UNICOR sont attendus.

La commune prévoit la location du site et l'accompagnement logistique.

Assemblée Générale (FMBV) Fédération française des Marchés de Bétail Vif : Monsieur Jean-Louis PUEL informe les membres du conseil que la prochaine assemblée générale de la FMBV sera organisée les mardi 10 et mercredi 11 mai à LAISSAC. Un travail de recherche de partenaires a débuté pour organiser cet évènement. Le Département, la Région, la Communauté de Communes ou encore la Mutuelle MAPA seront sollicités. La présence de 45 marchés de toute la France est prévue avec l'accueil d'une centaine de professionnels et d'accompagnants. Le programme composé de visites et de tables rondes reste encore à finaliser.

Rallye du Rouergue : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le nouveau Président de l'association du rallye du Rouergue, Monsieur Jean-Marie BESSAOU. La commune de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE est à nouveau sollicitée pour l'organisation de cette manifestation en 2022. Les conseillers municipaux débattent sur le montant de la subvention allouée pour cet évènement, sur son image pour la collectivité et sur les retombées économiques. Il est rappelé que la commune intervient fortement dans la logistique de l'évènement avec la mise à disposition de matériel et de moyen humain. Il est demandé que cette aide soit chiffrée et qu'une convention soit établie pour déterminer les responsabilités de chacun.

Le conseil municipal décide de maintenir la subvention de 13 000 € allouée jusqu'à présent et de solliciter l'aide financière d'autres partenaires comme la Communauté de Communes.

Stationnement des véhicules sur le parking du foirail et sous le foirail ovins : Monsieur le Maire signale qu'il y a de plus en plus de véhicules qui se garent sur cette partie du domaine privé de la commune. Il rappelle qu'une convention a été signée avec certaines entreprises mais qu'il serait nécessaire de régulariser avec les autres. Les conseillers rappellent le risque d'incendie sous le foirail avec le photovoltaïque. Ils débattent également sur la nécessité de faire payer le stationnement et de mettre en place une signalétique. Madame Marlène BILLIERES propose d'envoyer un courrier d'informations aux entreprises.

Madame Françoise FOUET dit qu'il faut bien distinguer le stationnement sous la halle et celui de l'espace ouvert.

Monsieur Jean-Claude LATIEULE rappelle qu'un espace de covoiturage avait été évoqué en réunion « Petites Villes de Demain » en haut du parking.

Il est bien précisé que les particuliers ne sont pas autorisés à stationner sous la halle. Une réflexion sera engagée pour la fermer aux véhicules avec des barrières tout en laissant des accès aux jeunes qui souhaitent jouer dessous.

Création d'un groupe de travail « Halle couverte » : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupe de travail composé de Madame FOUET, Madame PERNODAT, Madame ROUS, Madame RIGAL, Monsieur SOLINHAC, Monsieur LATIEULE a été créé pour rédiger le cahier des charges de la future Halle couverte. Ce groupe de travail sera animé par le binôme Wanda GOUJAS et Mikaël LACAN.

Centre de loisirs : Monsieur le Maire, avant de donner la parole à Madame Monique MIGNOT, rappelle que le Centre social du Laissagais est le centre social du territoire et non celui exclusif de LAISSAC.

Madame MIGNOT fait part aux membres de l'assemblée qu'avec les travaux qui vont débiter au Groupe scolaire, il est nécessaire de délocaliser le centre de loisirs. Depuis quelques semaines différentes possibilités d'accueil ont été étudiées. Tout d'abord, le centre social a rencontré la mairie de BERTHOLENE pour un accueil à l'école mais les locaux n'ont pas paru adaptés.

Une deuxième solution avec l'école de PALMAS aurait pu convenir mais la commune n'a pas souhaité donner suite en évoquant des problèmes de ménage mais aussi avec la mise en place d'algeco des problèmes en tant que village classé.

Les pistes de l'école STE ANGELE et de l'ITEP de GREZES ont été écartées car il serait difficile d'obtenir l'agrément nécessaire pour l'accueil des enfants.

Une dernière piste est envisagée avec le collège privé de LAISSAC et la mise en place d'Algeco.

Monsieur Loïc SOLINHAC demande aux conseillers communautaires de LAISSAC de poser la question en « questions diverses » lors du prochain conseil communautaire de mardi afin de faire avancer le projet et de discuter des réelles solutions possibles sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a relancé plusieurs fois la Communauté de Communes sur l'urgence de cette situation et sur le manque de solidarité du territoire.

Madame Marlène BILLIERES rappelle que la compétence est communautaire et qu'une aide de la CAF d'un montant de 16 000 € est attribuée à la communauté de communes pour l'embauche d'un mi-temps chargé de la coordination des centres sociaux. Elle regrette que ce poste ne soit pas pourvu à l'heure d'aujourd'hui et fait part du manque de compétence au sein de la Communauté de communes pour assurer correctement cette mission qui fait défaut aux centres sociaux du territoire.

Espace trail de la communauté de communes : Monsieur le Maire rappelle que l'espace trail est terminé mais qu'aucune communication n'a été réalisée sur ce travail. Il se demande pourquoi une plaquette a été diffusée sur le village de St Geniez mais pas sur le reste du territoire. Madame Françoise FOUET dit que la question a été posée en commission Tourisme mais qu'il n'y a eu aucun retour de la communauté de communes depuis bientôt 1 an.

Monsieur Loïc SOLINHAC rappelle que la communauté de commune possède la compétence équipement sportif extérieur. L'association Action 12 a été mandatée pour mettre en place ce circuit finalisé en septembre 2021. Il regrette qu'il n'y ait pas d'esprit communautaire sur la promotion. L'équipe municipale de St GENIEZ a engagé une publicité individuelle sur ses propres circuits. Il s'interroge sur la pertinence de certaine réunion communautaire comme la commission tourisme équipement sportif qui a lieu une fois par an sans compte rendu ni suivi réel des activités engagées, ce qui ne permet pas de réelle réunion de travail et d'avancement des dossiers en cours.

Madame FOUET propose de demander directement à l'Office de Tourisme.

RN 88 : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va participer à l'inauguration du barreau de St Mayme entre ONET et LIOUJAS et qu'il souhaite intervenir auprès des personnes présentes sur la continuité de ce dossier. Il rappelle que dernièrement, encore de graves accidents mortels ont eu lieu sur la portion de LAISSAC et souhaite que les élus prennent pleinement conscience de la dangerosité et de l'accidentologie sur cette route. Il rappelle qu'on ne peut plus attendre pour sécuriser ce dernier tronçon.

Groupe de travail « cimetière » : Madame Françoise RIGAL informe le conseil qu'un état des lieux est en cours pour déterminer l'état d'abandon des concessions sur le cimetière de LAISSAC. Un groupe de travail composé d'élus et piloté par Monsieur Yannick LAVABRE travaille sur cette thématique. La prochaine réunion est prévue le 1<sup>er</sup> février 2022.

Barrières jour de marché : Monsieur Sébastien TERRAL fait part de la demande des restaurateurs pour lever les barrières du marché de producteurs un quart d'heure plus tôt afin de permettre aux clients d'accéder aux restaurants. Les membres de la commission des commerçants non sédentaires exposent que de nombreuses personnes n'attendent pas que les barrières soient retirées pour les pousser eux-mêmes sur le bas-côté. Monsieur le Maire précise que même si les barrières sont retirées plus tôt, les véhicules seront bloqués par les marchands qui plient leur stand.

Panneaux de signalisation : Madame Audrey LABRUNIE fait part de la dangerosité au carrefour de la nouvelle route qui mène au lotissement des Roucadels, à droite du pont du Moulinet. De nombreux automobilistes ne respectent pas la priorité à droite en venant de SEVERAC L'EGLISE. Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Claude LATIEULE font part de la nécessité de mettre des miroirs de sécurité au niveau de La Poste et du pont du Moulinet.

Vœux 2022 : Madame Mireille GALTIER et Monsieur Sébastien TERRAL présentent le travail réalisé pour la diffusion des vœux en ligne.

La séance est levée à 23h30.